

# Symposium sur le constitutionnalisme en République de Guinée

Conakry, 21-22 février 2023

## DROITS ET LIBERTES FONDAMENTAUX, INCLUSION ET PERSONNES MARGINALISEES

### *Participation politique des femmes en Afrique de l'Ouest francophone : un défi à relever*

BONANE Maliza  
AMEGAKPO Paul  
**SAMAKE Awa**

#### **Résumé**

En Afrique de l'Ouest francophone, les femmes font face à de nombreux obstacles quant à leur accession aux instances de pouvoir politique. Malgré les avancées juridiques et institutionnelles, la participation politique des femmes demeure très faible.

Il n'est toutefois pas question dans cette recherche de s'interroger sur le niveau de démocratie en Afrique de l'ouest, mais plutôt de s'attarder sur les causes de cette faible représentation féminine dans la vie politique ouest africaine. Pourquoi donc cette faible représentation de femmes dans les instances politiques ?

L'objectif principal de cet article est de tenter de répondre à cette question centrale : pourquoi existe-t-il un faible taux de participation des femmes dans les instances politiques en Afrique de l'ouest ?

Quelles sont les raisons qui expliquent le faible taux de participation des femmes dans la vie politique africaine ?

L'hypothèse de départ soutient que les femmes sont peu présentes dans les instances politiques en Afrique de l'ouest à cause de nombreuses barrières socioculturelles, de leur position économique précaire et le fonctionnement des partis politiques. Afin de répondre à cette question de recherche nous avons procédé à la fois à une recherche documentaire et à une série de questionnaires soumise en ligne aux différents réseaux des femmes dans la sous-région et des interviews qui seront effectuées au Mali auprès de certaines femmes œuvrant dans la vie politique.

Au terme de cette étude, nous avons constaté que non seulement le poids de la tradition est encore très ancré dans les mœurs et coutumes des africains, mais aussi que les femmes sont encore les grandes victimes des réalités socio-économiques difficiles qui façonnent ces pays.

**Mots clés : participation, femme, politique, démocratie, genre.**

## Introduction

La sous-représentation politique des femmes persiste, malgré les progrès réalisés au cours des 20 dernières années et qui ont été soutenus entre autres par la consolidation de mouvements de femmes, la signature de traités et accords internationaux en la matière et l'application de mesures d'action positive.

Depuis des décennies, l'Afrique de l'ouest a adopté plusieurs mesures légales destinées à renforcer la participation des femmes à la prise de décision politique et plus particulièrement à augmenter la présence des femmes sur la scène politique. Mais pourquoi en Afrique de l'ouest retrouve-t-on si peu de femmes ministres, députées ou conseillères élues ?

En effet la représentation féminine dans les instances de prise de décision, est toutefois à un niveau très bas comparativement aux autres parties de l'Afrique. Le 26 novembre 2018, à Praia, au Cap vert, s'est tenue la neuvième édition sur les résolutions 1325 (2000) et suivantes du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives au Genre, aux Femmes, aux Jeunes, à la Paix et à la Sécurité.

L'objectif de l'édition 2018 était de discuter les défis qui handicapent la promotion du rôle des femmes et d'articuler des stratégies effectives pour une implication encore plus déterminante des femmes dans tous les processus de prise de décision.

Faisant un état des lieux sur l'implication des femmes en Afrique de l'ouest dans les processus de décision politique et de médiation, la Directrice régionale d'ONU Femmes, Mme Diana Ofwona a souligné le 26 Novembre 2018 que « 23 ans après l'établissement de l'objectif de 30%, la représentation des femmes n'est qu'à 15% dans les assemblées élues et de 17% dans les gouvernements de notre région. Dans le monde entier, les femmes représentent 23% des parlements, 6% des chefs d'État et 5% des chefs de gouvernement ».

Selon la Directrice régionale de l'ONU Femmes Mme Diana Ofwona, les femmes en Afrique de l'ouest et au sahel sont majoritaires en tant qu'électrices dans la plupart des pays, leur participation politique, notamment aux postes de pilotage des partis politiques, électifs ou nominatifs demeure très faible à l'image de bien de pays dans d'autres régions du monde. La participation politique des femmes aux processus électoraux nécessite un soutien ciblé pour vaincre la discrimination fondée sur le sexe. Les principales stratégies visant à renforcer l'équilibre entre les sexes dans les processus électoraux sont les suivantes: travailler avec les partis politiques pour promouvoir des politiques et des pratiques sensibles au genre afin de favoriser le leadership des femmes; la sensibilisation et le soutien ciblés pour que les femmes s'inscrivent et votent en toute sécurité dans les bureaux de vote; garantie de protection contre la violence et le harcèlement liés aux élections; l'utilisation de quotas et de mesures temporaires spéciales pour accroître la représentation des femmes; un soutien technique et financier efficace aux femmes candidates et aux dirigeants politiques; et l'engagement de champions masculins pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes<sup>1</sup>.

En plus des facteurs sociaux, économiques et culturels qui façonnent cette réalité, il existe des obstacles structurels dans le processus électoral qui entravent la participation totale et égale des candidates et réduisent leurs chances d'être élues.

Cette étude s'intéresse à la participation politique des femmes en Afrique de l'ouest francophone.

---

<sup>1</sup> [www.iknowpolitics.org](http://www.iknowpolitics.org)

L'organisation des premières élections générales en 1990 annonça la fin du parti unique et instaura le multipartisme ; une période de démocratisation de la vie politique en Afrique de l'ouest francophone.

Le choix de l'étude sur les initiatives politiques des femmes tient en particulier à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les femmes représentent une grande partie de la population ouest africaine et il est donc crucial de s'intéresser à la place qu'elles occupent et au rôle qu'elles jouent dans la vie politique.

L'Afrique de l'ouest est caractérisée par un contexte politique démocratique qui autorise le multipartisme, la liberté d'expression et d'association, ce qui devrait normalement créer une situation idéale afin de favoriser l'accès des femmes à la vie politique. En effet, la recherche montre que même dans les pays comme le Sénégal, le Burkina Faso et la Mauritanie où il existe une loi sur la parité pour les instances électives et semi-électives, le taux de leur présence n'atteint pas 50%.

Toutefois malgré l'existence de tous ces efforts, il existe en Afrique de l'ouest une sous-représentation des femmes dans la vie publique et politique ; Ce qui met en cause le degré démocratique présent dans ces pays. Il n'est toutefois pas question dans ce présent article de s'interroger sur le niveau de démocratie dans ces pays, mais plutôt de s'attarder sur les causes de cette faible représentation féminine dans la vie politique de ces pays.

Pourquoi donc cette faible représentation des femmes dans les instances politiques en Afrique de l'ouest francophone ?

Cette recherche part de l'hypothèse centrale selon laquelle les femmes sont peu présentes dans les instances politiques en Afrique de l'ouest à cause de nombreuses barrières socioculturelles, de leur position économique précaire.

Pour trouver les réponses à la question de recherche de notre article, dans un premier temps nous avons élaboré des entrevues pour les femmes politiciennes afin de nous aider à retracer davantage les raisons économiques et politiques qui expliquent leur faible participation dans la vie politique, tandis que dans un second nous nous sommes rapprochés aux hommes et femmes confondus en général pour trouver davantage les explications socioculturelles au problème.

Nous avons interviewé des conseillères élues et des députées, en plus de procéder à quelques entrevues à travers des questionnaires ouvertes.

(Nous avons tout d'abord interviewé des femmes qui ont fait campagne pour la députation ainsi que les candidates non élues aux élections communales et municipales. Ensuite, nous avons procédé aux entrevues auprès des femmes conseillères et députés du Mali). Auprès de militantes ayant été candidates à ces postes sans toutefois gagner les élections. Tout ceci nous a permis d'avoir une vision globale des femmes en politique en République du Mali qui fait partie aussi de notre étude.

Participation politique : Ce terme peut se définir comme « l'implication effective d'une ou plusieurs personnes (et tous ont le droit fondamental de s'y impliquer) dans les affaires de l'État, du gouvernement ou des affaires publiques en général ».

Ainsi, démocratie et genre ne doivent pas être dissociés. De même, un pays démocratique ne peut ignorer la question de genre et doit donc s'efforcer à atteindre l'égalité des sexes au sein de son gouvernement.).

Le genre est lié à la manière dont nous sommes perçus et dont on attend de nous que nous réfléchissions en tant que femme ou en tant qu'homme à cause de la manière dont la société est organisée.

En s'interrogeant sur le pourquoi de cette sous-représentation, certains facteurs influencent le niveau de participation des femmes à la vie politique. Pour chaque étape du processus politique (vote, recrutement, sélection, élection et représentation), elle distingue deux types de facteurs affectant les chances qu'ont les femmes de s'impliquer politiquement : les facteurs individuels et institutionnels.

Cet article traite en première partie : L'état de la participation et de la représentation politique des femmes en Afrique de l'Ouest et en second lieu, les Mécanismes visant à lutter contre la faible participation et la sous-représentation des femmes en politiques.

Pour valider ou infirmer cette hypothèse de recherche, l'analyse s'est effectuée sous deux dimensions : une recherche documentaire et une enquête sur le terrain. Celle-ci fut élaborée à partir d'entrevues sélectives effectuées auprès de femmes étant impliquées dans la vie politique (l'échantillon d'étude auprès des femmes politiciennes était sélectif. En effet, ce sont seulement les femmes ayant fait campagne au moins une fois pour être élues à un poste politique que nous avons choisi d'écouter au Mali ) (les femmes interviewées font un total de quarante femmes politiciennes, dont vingt- et- une (52,5%) ont été élues et dix-neuf (47,5%) n'ont pas eu la chance d'accéder à un poste en politique par la voie de l'élection ) au sein des gouvernements, des assemblées nationales et des instances communales( Côte d'Ivoire, Mali, Niger ), ainsi qu'auprès de la population en générale. Tout d'abord, pourquoi ces pays (Côte d'Ivoire, Mali, Niger) ? Ces pays ont été choisis, parce que les femmes sont moins présentes sur la scène politique comparativement à d'autres pays d'Afrique de l'ouest. C'est donc pour cette raison que nous avons décidé d'étudier cette question relativement par rapport à ces pays.

Cette recherche est donc de type descriptif et empirique, puisque les résultats de cette étude sont principalement basés sur les expériences vécues par les femmes ouest-africaines et sur les opinions de l'électorat ouest africain.

Il a été important dans un premier temps, de faire la revue de littérature portant sur les femmes et la politique en Afrique de l'ouest francophone. Ainsi, nous avons sélectionné principalement des écrits traitant de ce sujet et d'autres qui analysaient les situations socioéconomique et politique prévalant en Afrique de l'ouest surtout depuis les années 1990 et ce, afin de bien comprendre le contexte politique de ces pays.

Au Mali, nous avons été en mesure d'établir la revue de littérature sur le terrain, dans les villes de Bamako, Koulikoro, et Sikasso. Dans les bibliothèques des bureaux de coopération allemande et française, nous avons pu avoir des comptes rendus de conférences, ainsi que des enquêtes traitant du sujet des femmes en politique en Afrique de l'ouest. De plus, certains documents essentiels à l'élaboration de la recherche ont également pu être trouvés au sein de réseaux et d'associations féminines maliennes. Nous nous sommes également rendus à la Bibliothèque Nationale du Mali, et à la bibliothèque du Centre Culturel Français de

Bamako afin d'y consulter les journaux et périodiques maliens traitant entre autres des femmes candidates aux élections présidentielles et législatives.

Cependant, il n'en demeure pas moins qu'il existe peu de littérature publiée qui s'attarde spécifiquement sur le thème des femmes en politique en Afrique, ce qui nous a incité à procéder à une enquête sur le terrain à l'aide d'entrevues sélectives auprès des femmes qui ont participé de près à la vie politique et celles qui exercent toujours le métier de politiciennes, ainsi qu'auprès de la population africaine en général.

Les rencontres tenues avec les femmes politiciennes servaient principalement à : déterminer les différents obstacles et difficultés qu'elles ont rencontrés lors de leur parcours dans la vie politique ; savoir s'il existe des différences entre une femme et un homme en politique ; et enfin, nous permettaient de mieux connaître leur point de vue quant aux raisons qui expliquent le faible taux de participation féminine dans le monde politique. De plus, de façon générale, ces entrevues nous ont permis de déterminer davantage les différents facteurs économiques et politiques qui défavorisent les femmes lors de leur implication dans les instances politiques.

Quant aux entrevues faites auprès de la population en générale, elles nous ont donné l'opportunité de mieux cerner les raisons qui poussent les hommes et les femmes à voter ou non pour les femmes. De plus, à la suite de ces rencontres, nous avons été davantage en mesure de déterminer les raisons socioculturelles qui désavantagent les femmes à s'engager ou à percer dans le monde de la politique.

En somme, ces entrevues nous ont conduit à confirmer, à infirmer ou alors à compléter les précédentes analyses faites par les auteurs ayant écrit sur le sujet des femmes en politique en Afrique de l'ouest francophone.

## **1. État de la participation et de la représentation politique des femmes en Afrique de l'ouest**

### **1. 1. Faible Taux de participation et de représentation des Femmes dans la vie politique**

La représentation politique des femmes en Afrique de l'ouest est quasiment la plus basse du monde. En Avril 2016, les pays d'Afrique de l'Ouest figuraient au bas du classement mondial des femmes dans environ cent quatre-vingt-dix parlements nationaux.

Les femmes continuent de faire face à de nombreuses barrières qui les empêchent de participer pleinement à la vie politique et publique. Celles-ci comprennent les attitudes discriminatoires et les pratiques qui renforcent les notions patriarcales de l'incapacité des femmes à diriger, la perpétuation de violences contre les femmes pendant le cycle électoral, l'analphabétisme, la dépendance économique des femmes et le coût élevé des campagnes électorales.

### **1.2. Au niveau des Assemblées nationales et des Ministères**

La Représentation des femmes dans les parlements des pays de la CEDEAO en 2016

Il faut noter que, quel que soit le système électoral ou la taille des pays d'Afrique de l'Ouest, l'histoire est la même. Le Bénin avec une population de plus de 8.791.800 (2009) appliquant le système PR comptait six (6) femmes au parlement. Le Nigeria avec le système au scrutin majoritaire et une population de plus de 149.229.100 (2009) ne comptait que cinq (05)

femmes dans son Sénat. Outre le Sénégal qui occupe la 6ème place mondiale, le deuxième pays le plus performant en Afrique de l'Ouest est le Cap Vert qui est classé 71ème<sup>2</sup>. Cela place la région de la CEDEAO parmi les régions du monde avec la moindre représentation des femmes dans la législature.

Dans l'ensemble, la proportion de femmes ministres représentées au cabinet est généralement inférieure à celle du parlement.

Les femmes sont aussi de plus en plus susceptibles d'être élues ou nommées comme Président et Premier Ministre, et d'être nommées à un éventail plus large de portefeuilles ministériels.

Acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO (2014). Dans son article 4 garantit aux femmes un rôle plus important dans les processus de dialogue public et que le principe de parité entre les femmes et les hommes s'applique à la composition du gouvernement, notamment en ce qui concerne le positionnement des femmes pour contester les postes électifs tels que le Parlement et les organes locaux de décision.

Les programmes de renforcement des capacités doivent cibler les femmes élues à l'assemblée nationale et aux autres institutions de gouvernance ainsi qu'à des postes de direction. Il faudra aussi renforcer la capacité des femmes, dès leur élection, à contribuer efficacement aux processus de législation et améliorer ainsi leurs chances de réélection. En renforçant les capacités des femmes leaders, elles seront plus efficaces et s'affirmeront davantage dans leurs statuts d'élues.

### **1.3. Au niveau des collectivités territoriales**

Le renforcement des politiques et de la législation visant à promouvoir l'égalité des sexes passe par la prise en compte des femmes dans la gouvernance locale qui est en effet un élément qualitatif indéniable de l'amélioration de la gouvernance publique.

Des dispositifs sont mis en place pour la participation des femmes à la vie politique des collectivités territoriales, à travers notamment leur présence dans les élections locales.

Quatre niveaux d'implication des femmes dans les élections locales sont pris en compte: les listes dans les élections locales doivent posséder un certain quota de femmes pour être recevables ; l'acceptation des listes dans les élections locales est appréciée en considérant le quota de femmes éligibles ; au moins 30 % des sièges sont réservés aux femmes dans les assemblées des collectivités territoriales ; le leadership de la collectivité territoriale doit comporter au moins une femme (par exemple comme maire ou adjoint au maire).

De manière générale, l'implication des femmes dans les instances de décision reste faible.

Au Mali 16% des conseillers municipaux sont des femmes et le nombre absolu de femmes présidentes de conseil est très faible : 8 maires sur 703, 2 présidentes de conseils de cercle sur 49 et aucune présidente d'assemblée régionale<sup>3</sup>.

Au Mali, si les procédures d'information et de consultation de la population sont relativement bien définies, il n'existe en revanche pas de règles pour la participation des femmes et des groupes marginalisés ou vulnérables.

<sup>2</sup> <http://ecpf.ecowas.int/wp-content/uploads/2016/01/CADRE-STRATEGIQUE-DE-LA-CEDEAO>.

<sup>3</sup> Ministère de l'Administration Territoriales et des Collectivités Locales (Mali) .

#### **1.4. Facteurs limitant la participation des femmes à la vie politique**

Les coutumes et traditions patriarcales encourageant des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes ; elles sont des obstacles majeurs à la participation politique féminine. Le faible niveau d'instruction des femmes est également un facteur d'explication important de leur faible implication dans la sphère publique. En outre, la perception qu'ont les femmes du rôle qu'elles devraient jouer dans la sphère publique joue en défaveur de leur implication dans la vie politique. On peut également évoquer l'impact des préjugés sociaux, de l'état matrimonial et de la religion. Les normes sociales régissant les relations de genre sont, dans l'ensemble, très restrictives concernant les droits des femmes et leur participation à la vie publique.

#### **1.5. Facteurs socioculturels et politiques**

De nombreux facteurs empêchent les femmes d'exercer leurs droits politiques et civiques à l'échelle nationale et locale. La construction sociale des sexes et les pratiques de socialisation, contribuent à maintenir les femmes écartées des sphères du pouvoir et du processus de prise de décision politique, limitant leur implication dans la vie citoyenne et sociale du pays. En dépit de la mise en place de certaines mesures en faveur d'une représentativité accrue des femmes au sein des institutions, Elles restent absentes de la sphère politique. La plupart des femmes n'ont pas encore une culture politique qui puisse leur permettre d'avoir un intérêt significatif pour la politique.

L'idéologie du rôle du genre ne crée pas seulement la dualité de féminité et de la masculinité, mais également elle opère un classement hiérarchisé qui fait que le sexe féminin est généralement moins valorisé que le sexe masculin en raison de leurs rôles au sein de la société.

En Afrique de l'ouest (Côte d'Ivoire, Mali, Niger), le modèle de développement de la personnalité semble être fortement influencé par la culture et la société des croyances qui mettent l'accent sur la pratique dite traditionnelle de division du travail en termes de genre. Parmi les principales causes qui en émanent et perpétuent l'inégalité entre les hommes et les femmes, en ce qui concerne la participation politique, l'on compte la perpétuation d'un ordre patriarcal qui maintient une division sexiste du travail, ce qui maintient une division sexuelle du travail, limitant les femmes à l'espace privé et les hommes à la sphère public.

Dans certains pays, notamment en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Mali, Niger,) les femmes sont également confrontées à des contraintes culturelles par rapport à leur mobilité. Les valeurs culturelles jouent un rôle fondamental dans l'équilibre des rapports sociaux et les relations de pouvoir entre hommes et femmes. Les rôles sexuels sont en effet définis et façonnés par la culture au sens large, à partir de laquelle se construisent les inégalités de genre et les normes sociales. La construction sociale du genre est un facteur fondamental de l'accès (ou absence d'accès) des femmes à la sphère politique et publique. Elle devient un obstacle à la participation politique des femmes dès lors qu'elle s'accompagne de règles, coutumes et croyances religieuses qui contribuent à limiter leurs droits.

Le poids des coutumes et des normes sociales qui régissent les communautés ouest africain a toutefois souvent limité la portée et l'effet des initiatives menées pour accroître la participation des femmes à la vie politique. Le comportement politique féminin reste, dans une large mesure, façonné par l'héritage culturel des africains, les acquis des normes

sociales, depuis la période précoloniale, jusqu'à l'aube du processus démocratique enclenché en 1990.

Certaines des personnes interrogées ont toutefois formulé le souhait de voir davantage de femmes participer aux affaires publiques, ce qui témoigne d'une volonté de changement et d'un éveil progressif des consciences en faveur d'une plus grande égalité entre les sexes, en matière d'implication dans la sphère politique.

Les populations rurales restent très influencées par les traditions et valeurs culturelles héritées des coutumes locales. Or celles-ci, dans leur majorité, ne reconnaissent aucun rôle politique aux femmes. Parmi les coutumes ou pratiques qui contribuent à limiter ou à empêcher l'implication des femmes dans la sphère publique, figurent tout d'abord les règles qui régissent les rapports au sein de la sphère domestique. Une pratique discriminatoire envers les femmes : celle qui consiste à leur interdire de prendre la parole en public ou de participer aux processus de prise de décision dans la sphère politique. Ces coutumes et pratiques ont une influence cruciale sur la perception qu'ont les femmes de leur rôle économique, politique ou social.

Dans les grandes villes, la principale raison de la faible participation des femmes à la vie politique évoquée fut le manque de moyen financiers. Sur une centaine de femmes interrogées au cours de l'enquête jouant un rôle de premier plan dans la vie politique et sociale de Bamako, 39 ont affirmé que ce paramètre influençait de manière significative le taux de participation politique des femmes. Le poids des coutumes traditionnelles et patriarcales, semble donc plus fort dans les communautés rurales qu'en milieu urbain. Il existe cependant un paradoxe majeur quant à la perception qu'ont les femmes du rôle qu'elles devraient jouer dans la sphère politique.

Sur une centaine de femmes interrogées au cours de l'enquête ne témoignant pas d'un engagement politique ou social particulier, quarante-deux (42) affirment être favorables à une plus grande représentation féminine dans l'espace politique. Elles considèrent toutefois que les femmes qui s'impliquent en politique, négligent leurs rôles d'épouses et de mères, puisqu'elles sont moins disponibles pour remplir les tâches domestiques et échappent ainsi en partie au contrôle de leurs époux. La contradiction vient du fait que les femmes s'exprimant en faveur d'une participation politique féminine accrue ne sont pas elles-mêmes prêtes à se lancer dans ces activités politiques afin de ne pas s'opposer aux normes sociales du mariage ou encore s'affranchir des règles définissant ce que doivent être les attributs acceptables de la féminité. La politique est donc seulement l'affaire des femmes qui acceptent de vivre en marge de la normalité sociale. Les femmes les plus réticentes à s'engager dans des activités politiques sont généralement les femmes mariées, ce qui indique que l'état civil a un impact sur la possibilité qu'ont les femmes de s'impliquer dans la sphère politique.

En dépit des valeurs qu'elles défendent publiquement, les religieux restent profondément conservateurs quant au rôle assigné aux femmes dans la sphère publique. Ces religieux se montrent d'une manière générale peu engagés en faveur d'une plus grande représentation des femmes aux postes de responsabilité politique. Refuser aux femmes l'accès à la parole publique, ne peut que contribuer au développement d'un sentiment d'irresponsabilité politique et sociale. La vision hiérarchique des rapports sociaux de sexes véhiculée, par les religieux constitue un obstacle important à la participation des femmes à la vie politique, dans la mesure où elle les maintient dans un statut d'infériorité politique et sociale.



Les communautés vivant en milieu rural continuent d'attacher une grande importance au mariage des filles à un âge précoce, ce qui nuit à la poursuite de leurs études.

L'éducation est un facteur déterminant de la participation politique des femmes. Plus les femmes atteindront un niveau d'éducation élevé plus leur chance d'être représentées dans l'espace politique sera grande.

L'éducation limitée et l'analphabétisme impliquent également que les femmes sont sous informées sur leurs droits de vote ; qu'elles ont en effet un accès limité aux informations sur les candidats et les questions et qu'il leur faut plus d'efforts pour comprendre les systèmes politiques et électoraux. Dans de nombreux cas, au niveau de certains pays, des campagnes de sensibilisation des électeurs ne prennent pas suffisamment en compte les faibles taux d'alphabétisation ou les populations peu instruites qui sont en grande partie des femmes.

La méconnaissance des instruments juridiques nationaux et internationaux encadrant et protégeant leurs droits limite la capacité revendicatrice des femmes et les empêche d'agir efficacement en faveur d'une plus grande égalité entre les genres, notamment dans le domaine politique. Si une partie de la population féminine africaine, pour l'essentiel des activistes de la société civile et des femmes politiques, semble connaître l'existence des normes qui régissent l'activité politique, les femmes sont dans leur majorité relativement ignorante de tels instruments.

Les femmes interrogées ont été nombreuses (parmi les 120 femmes interrogées, 50 %) à évoquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF). L'analyse des réponses données par les femmes concernant la connaissance des instruments nationaux et internationaux protégeant leurs droits politiques et sociaux montre que la connaissance, même nominative, des textes reste fragile. En outre, leur contenu est rarement connu. La faible participation des femmes à la vie politiques'explique également par l'existence de blocages idéologiques au sein des partis, voire parfois même dans certaines organisations dites de défense des droits des femmes. La sous- représentation des femmes dans les partis politiques se reflète également au niveau de leurs instances dirigeantes, dans lesquelles les hommes dominent. Ces derniers occupent les postes stratégiques et sont plus nombreux à y être candidats. Le faible nombre des femmes représentées au sein des partis politiques et de leurs instances dirigeantes est un frein à l'émergence d'une classe politique féminine.

La démocratisation des partis politiques est un élément dont il faut tenir compte pour plus de responsabilisation des femmes en leur sein et pour favoriser la visibilité de ces dernières. Les partis politiques servent de moyen de mobilisation d'individus dotés d'idées ou d'objectifs similaires, dont certains sont désignés comme candidats aux élections au parlement national et dans les structures gouvernementales nationales. La domination masculine de la politique, des partis politiques et la culture des structures politiques formelles constitue un facteur de taille qui entrave la participation politique des femmes.

En Afrique de l'Ouest, les cadres juridiques de mise en place et de fonctionnement des partis politiques sont muets sur la sensibilité au genre. La mise en place de sections féminines est une pratique courante au sein des partis politiques, qui constitue un instrument de mobilisation du soutien pour différents partis. Dans de rares cas, les femmes dirigent ou occupent des postes stratégiques de prise de décision au niveau des partis politiques.

En théorie, le droit de se présenter aux élections pour devenir un candidat et pour se faire élire est basé sur le droit de vote. En Afrique de l'Ouest, le nombre de femmes choisies comme candidates à des élections par les partis politiques est extrêmement faible. Par exemple, pendant les Elections tenues au Cap Vert en mars 2016, le nombre de sièges en jeu était : 72 (renouvellement complet) ; nombre de candidats: 551 (478 hommes, 73 femmes); et le pourcentage de femmes candidates: 13,2%<sup>4</sup>.

## **1. 6. Facteurs économiques**

La pauvreté est une réalité pour la majorité des femmes ce qui limite leur capacité d'implication dans la vie politique. Cet obstacle a souvent été évoqué par les femmes politiques interrogées au cours de l'enquête, en particulier celle s'étant portée candidates aux élections présidentielles et législatives.

Les obstacles financiers à la participation politique sont de taille ; à titre d'exemple, la caution qui doit être versée pour le dépôt d'une candidature aux élections présidentielles.

Dans les pays de notre étude les montants sont les suivants : pour la Cote d'Ivoire cinquante million de francs CFA (50.000.000), pour le Mali et Niger vingt-cinq million de francs CFA (25.000.000) pour chaque pays.

Un tel montant empêche une grande majorité de femmes de se porter candidates pour de telles élections. Une Femme du Réseau des Femmes leaders du Mali avait déclaré que « Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'éprouver des difficultés financières lorsqu'elles se présentent à une élection. Parce que les femmes ont en général moins de revenu personnel disponible, il est possible qu'elles ont, moins d'argent à dépenser pour leurs campagnes ou qu'il soit difficile pour elles d'obtenir les sommes d'argent importantes qui sont essentielles pour obtenir l'investiture du parti ».

Les campagnes électorales exigent des moyens financiers considérables que ne possèdent pas les femmes. C'est un des facteurs qui ont contribué à la déconnexion des femmes candidates par rapport à l'électorat.

Une des causes de l'absence de femmes au sein des instances dirigeantes des partis politiques est économique : la possibilité de voter et de se porter candidat est soumise à une contribution financière. Peu de femmes sont membres des partis politiques et celles qui sont membres, faute d'avoir contrôlé les espaces d'accumulation, ne sont pas à même de fournir une contribution financière substantielle aux partis. Ceci réduit leurs chances de se hisser à des positions politiques importantes. Le manque de moyens financiers a des conséquences importantes sur la participation politique des femmes et leur représentation au sein des instances de décision des partis ou des institutions étatiques. Les candidats aux élections désignés par les partis sont généralement les dirigeants en place au niveau national ou local. A ces difficultés s'ajoute le problème de l'attribution des postes de responsabilité selon des considérations ethniques ou régionales, qui contribue à écarter les femmes des nominations.

## **2. Mécanismes visant à lutter contre la faible participation et la sous-représentation des femmes en politiques**

Les pays qui ont pris de nombreuses mesures pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique et publique.

---

<sup>4</sup> <http://ecpf.ecowas.int/wp-content/uploads/2016/01/CADRE-STRATEGIQUE-DE-LA-CEDEAO>.

Ces mesures principales sont des quotas constitutionnels et législatifs ; En général, l'introduction de quotas est associée à l'augmentation de la proportion de femmes dans les parlements et les structures de gouvernance locale. Cependant, pour être efficaces, les quotas de genre doivent fixer un niveau suffisamment élevé, être soutenus par un mécanisme de mise en œuvre efficace.

Les mécanismes existants qui facilitent la participation des femmes sont les suivants : les instruments juridiques internationaux et régionaux, la Plateforme d'Action de Beijing, la Convention relative à l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) ; les quotas prévus par les partis politiques pour la représentation des femmes.

### **2.1. Mesures temporaires et efficaces pour surmonter les obstacles à la participation politique des femmes.**

Pour surmonter les obstacles à la sous-représentation, les mesures de quotas sont généralement considérées comme le moyen le plus efficace. Pourtant, cette politique rencontre encore aujourd'hui de nombreuses réticences, qu'il convient de surmonter.

### **2.2. Mesures temporaires, encouragées par les conventions internationales**

Les quotas en faveur des femmes n'ont pas pour but de discriminer (les hommes) mais de compenser les barrières actuelles qui existent au sein des sociétés et empêchent les femmes d'accéder aux fonctions politiques.

Ils ne constituent pas une solution miracle, mais permettent de corriger l'inégalité de moyens et d'accès au suffrage entre les hommes et les femmes. Ils peuvent aussi renforcer la démocratie interne dans les partis en formalisant les règles de recrutement et en les rendant plus transparentes.

A ce titre, ils peuvent être considérés comme des mesures exceptionnelles. Ils sont encouragés au niveau du droit international par l'article 4 de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) : « L'adoption par les Etats parties de mesures temporaires spéciales visant à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes n'est pas considérée comme un acte de discrimination tel qu'il est défini par la présente Convention, mais ne doit en aucune façon avoir pour conséquence le maintien de normes illégales ou distinctes ; ces mesures doivent être abrogées dès que les objectifs en matière d'égalité des chances et de traitement ont été atteints. »

Pour les pays africains, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples sur les droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) prévoit à l'article 9 le « droit de participation au processus politique et à la prise de décisions ». Ce protocole, adopté le 11 juillet 2003 par l'Union Africaine, doit encore être soumis à ratification par de nombreux Etats signataires.

1. Les États entreprennent des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative et une législation nationale et d'autres mesures de nature à garantir que a) les femmes participent à toutes les élections sans aucune discrimination;

- b) les femmes soient représentées à parité avec les hommes et à tous les niveaux, dans les processus électoraux ;
- c) les femmes soient des partenaires égales des hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement de l'État.

2. Les États assurent une représentation et une participation accrues, significatives et efficaces des femmes à tous les niveaux de la prise des décisions.

« Mesures temporaires spéciales » ou « actions positives spécifiques », les mesures de discrimination positive que sont les quotas ne sont qu'un moyen en vue d'une fin : la parité dans le monde politique. Ce moyen doit être éphémère, le temps d'effacer les préjugés qui entretiennent l'exclusion politique des femmes.

Pour les femmes elles-mêmes, ce serait un échec si les quotas devaient se maintenir dans le temps long. Car lorsqu'un système de quota est mis en place, on risque d'entendre qu'une femme élue « grâce aux quotas » ne doit son élection qu'à l'avantage qu'elle en a tiré et non à ses qualités politiques. Elle pourrait toujours être soupçonnée d'être moins « capable » qu'un autre élu. Des quotas permanents entretiendraient un doute sur l'idée que les femmes politiques sont élues parce qu'elles sont femmes et non pour leurs qualités et expérience.

Pour ce faire, la législation seule ne suffit pas : il faut que ces mécanismes soient étayés par l'évolution de la société, les réformes politiques et l'autonomisation, de façon à rendre ces mesures superflues<sup>5</sup>.

### **2.3. L'outil le plus efficace pour remédier à la sous-représentation des femmes**

Un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest, comme le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Mali et le Niger, ont inscrit le quota pour les femmes dans la loi électorale, mais il faut une volonté politique pour sa mise en œuvre. Il convient de noter que le taux élevé de femmes au parlement sénégalais est dû à une loi contraignant sur les partis politiques pour présenter une liste paritaire de candidat(e)s.

L'Assemblée nationale du Mali en novembre 2015, a adopté un projet de loi historique sur le quota relatif au Genre, qui a été adopté à une majorité écrasante de 115 votes en faveur, 22 contre et trois abstentions.

Les élections locales et régionales à venir au Mali seront l'occasion d'appliquer pour la première fois la loi sur les quotas.

La loi de quotas du Niger sur l'élection des femmes Loi N° 2000-008 définit une exigence minimale de 10% pour l'élection des femmes (et des hommes) lors des élections législatives, qui a été respectée en 2004 et 2011. Le Décret N° 2001-056 établit un mandat de placement, exigeant que si un parti remporte trois sièges dans une circonscription, le parti doit respecter le quota (c'est-à-dire, qu'au moins un membre de chaque sexe doit être élu dans ce district). Le décret stipule également expressément que la Cour constitutionnelle peut être saisie si les résultats définitifs des élections ne satisfont pas aux exigences du quota.

Au Togo, l'Article 220 des amendements de 2013 relatifs à la loi électorale prévoit les mêmes dispositions, mais ils ne seront pas applicables aux élections de 2013, car l'élaboration avait débuté avant l'adoption des amendements. La liste des candidats présentés par un parti politique, un groupe légalement constitué de partis politiques ou de

---

<sup>5</sup> ONU Femmes, idem, page 16

personnes indépendantes doit respecter la parité intégrale entre les sexes. Une caution de candidat de cent mille francs (100.000) FCFA doit être payée par les hommes ; la moitié du montant cinquante mille francs (50 .000) FCFA doit être payée par les femmes.

Les pays de l’Afrique de l’Ouest qui envisagent de le faire sont le Bénin et le Libéria. Dans ces pays également, les mouvements nationaux de femmes mobilisées ont incité l’adoption de nouvelles lois électorales.

Dans l’ensemble, les pays d’Afrique de l’Ouest utilisent encore le système électoral totalement comme un outil de réingénierie de l’amélioration de la représentation des femmes.

Les femmes continuent à enregistrer de meilleurs résultats dans les pays appliquant des quotas, qu’ils soient volontaires ou imposés par la loi.

Ces dernières années, le pays dont la progression de la représentation des femmes en politique est la plus impressionnante est sans conteste le Sénégal lors des élections de 2012 (en progression de 24,7 points, avec 42,7% de femmes parlementaires)<sup>6</sup>. Cela est dû principalement à l’application de la loi instituant la parité hommes-femmes en 2010 qui prévoit que toutes les listes aux élections législatives, régionales, municipales et rurales doivent comporter le même nombre d’hommes et de femmes, inscrits en ordre alterné sur les listes. Ce système garantit aux femmes, non seulement une représentation équitable en nombre, mais aussi des places de choix sur le plan électoral, ce qui évite qu’elles ne soient tout simplement reléguées tout en bas de la liste. Tout manquement à ces obligations disqualifie le parti du processus électoral. Cette avancée législative s’est accompagnée d’une vaste campagne de sensibilisation menée par le gouvernement et les organisations mobilisées pour la cause des femmes.

#### **2.4. Mesures nécessaires mais insuffisantes pour une représentation politique paritaire**

Pour que la représentation politique des femmes évolue, il est nécessaire de mettre en place une combinaison variée de mesures et ce à différents niveaux (le système, les partis, les femmes elles-mêmes, etc.).

#### **2. 5. La sensibilisation des Assemblées nationales à la question de genre**

Pour travailler sur ces questions et sur celle des droits des femmes en particulier, il est intéressant de créer une instance spécifique au sein des parlements. En France, une délégation aux droits des femmes a été créée à l’Assemblée nationale et au Sénat par une loi du 12 juillet 1999. D’autres assemblées interparlementaires s’intéressent de près à cette question.

Ces instances peuvent participer à la sensibilisation du personnel politique à la question de genre. Sensibilisation nécessaire, dans la mesure où l’accès des femmes en politique dépend essentiellement du personnel politique lui-même : pour garantir les quotas volontaires, pour voter et mettre en œuvre des lois favorisant la parité, pour accorder autant de place aux femmes qu’aux hommes dans la prise de décision.

On observe que les pays où la représentation des femmes dans le monde politique est la plus

<sup>6</sup> [https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2014\\_07\\_femmes\\_rapportfemmesrepresentativite](https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2014_07_femmes_rapportfemmesrepresentativite).

importante sont généralement des pays où les quotas sont imposés comme c'est particulièrement le cas au Sénégal. Mais ce n'est pas une règle infaillible. On observe que les lois imposant des quotas varient d'un pays à l'autre. Dans le cas de pourcentage imposé de candidates, les lois varient généralement entre 10 et 40 %. C'est généralement un quota de 30 % que l'on retrouve dans de nombreuses sections (ex : Burkina Faso).

## **2. 6. La promotion de la parité au sein des partis politiques**

Il n'y a pas d'institutions ayant un plus grand impact sur la participation politique des femmes que les partis. Dans la plupart des pays, ce sont eux qui se chargent du recrutement et de la sélection des candidats et qui décident des questions qui figureront dans leur programme.

Les perspectives de promotion politique des femmes sont donc largement dépendantes de leur présence au sein des partis politiques ou de la façon dont ces derniers encouragent et renforcent leur participation et l'accès à des postes de responsabilité<sup>7</sup>.

Le faible taux de participation des femmes à la vie politique en Afrique de l'ouest, ainsi que les solutions à envisager pour améliorer cette situation. Concernant les raisons, la grande majorité des hommes et des femmes (80%) étaient d'accord pour affirmer que le manque d'éducation ou l'analphabétisme défavorise grandement les femmes à vouloir ou même à pouvoir s'impliquer en politique. La culture et les mœurs ouest africaines seraient également, un des facteurs explicatifs du faible taux de femmes en politique. Cela fait d'ailleurs allusion à la tradition ouest africaine qui sous-entend que les femmes sont destinées au foyer et qu'elles doivent obéir au mari (33,75%). Une autre raison relevée par certaines personnes interviewées (16,25%) concerne le manque de moyens financiers que vivent les femmes. De plus, selon 21,3% des femmes interrogées, la mentalité des hommes qui n'acceptent pas que les femmes fassent de la politique expliquerait pourquoi les femmes réussissent difficilement à s'impliquer ou à percer en politique. Selon une bonne proportion des hommes ouest africains (30,3%), cela serait tout simplement dû au manque d'intérêt des femmes vis-à-vis la politique.

Ainsi, une des solutions apportées par les personnes interrogées afin d'augmenter la présence des femmes en politique, serait donc l'accès des femmes à l'éducation. Pour d'autres, il serait important de sensibiliser les citoyens à l'égalité entre les sexes. Donner aux femmes des formations politiques ou civiques.

## **Conclusion**

On ne surmontera les obstacles à la participation des femmes à la vie politique qu'avec l'appui des partis. Les préjugés sexistes existent dans tous les pays de l'Afrique de l'ouest et se reflètent dans la vie sociale, politique et économique. Dans de nombreux pays d'Afrique de l'ouest, on continue de tout faire pour empêcher les femmes d'entrer en compétition directe avec les hommes, d'apparaître en public ou de participer à des échanges publics. On leur assigne plutôt des rôles qui les éloignent des processus décisionnels. De tels préjugés ne font que nourrir et perpétuer le statut économique inférieur des femmes et leur pauvreté relative dans le monde entier. Or ce sont là des facteurs, parmi les plus importants et les plus

---

<sup>7</sup> Julie Bellington : « Egalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les Parlements », Rapports et documents n° 54, 2008, page 14, Union interparlementaire, in <http://www.ipu.org/pdf/publications/equality08-f.pdf>;

immédiats, qui font obstacle à leur participation politique à n'importe quel stade du cycle électoral. Par exemple, elles disposent de moins de ressources (voire d'aucune) et ne peuvent donc financer elles-mêmes une campagne pour l'investiture du parti ou pour une fonction élective. Elles ont accès à moins de ressources, comme le financement extérieur, la documentation, les réseaux d'influence, les modèles auxquels elles peuvent s'identifier et les mentors expérimentés. Au sein des partis, on constate l'effet de ces préjugés dans le faible nombre de postes à responsabilité ou décisionnels occupés par des femmes.

En revanche, ces dernières sont très nombreuses à occuper des positions ou à s'impliquer dans des activités de soutien au niveau local ou d'appui aux dirigeants masculins. Les postes de pouvoir sont souvent informels et centralisés au sein des partis politiques, ils s'appuient sur des relations et des réseaux d'influence établis de longue date, qui restent inaccessibles aux nouveau-venus et en particulier aux femmes. À partir du moment où celles-ci n'ont pas accès au savoir institutionnel et mémoriel de ces réseaux, qu'elles ne disposent que de ressources très limitées, qu'elles ne trouvent que peu de mentors ou de modèles auxquels elles peuvent s'identifier, et parfois même ne peuvent compter que sur un soutien limité de la part de leur famille ou de leur communauté, on comprend que leur présence reste bien inférieure à celle des hommes au sein des partis politiques.

Les femmes doivent affronter une multitude d'obstacles pour faire de la politique ou rejoindre un parti, mais diverses mesures peuvent les aider à surmonter ceux-ci à divers niveaux et moments du cycle électoral.

Un nombre important de cas montrent que les réformes destinées à accroître la participation des femmes au sein des partis se doublent d'initiatives visant à améliorer la prise en compte des questions liées au genre dans les programmes politiques. Les stratégies les plus significatives combinent une réforme des institutions politiques et un appui ciblé aux militantes du parti, aux candidates et aux élues afin de prendre en compte les problèmes socio-économiques et de capacités auxquels elles sont confrontées. On a pu constater dans le monde entier qu'un point de départ en valait un autre, pour autant qu'il y ait une réelle volonté d'arriver à l'égalité entre les sexes. Les partis qui ont réussi à cet égard ont été créatifs dans leur volonté de promouvoir les femmes et ont opté pour des approches adaptées à leur histoire et leur contexte propres.

Il faut cependant noter qu'en dépit de la diversité des stratégies et des approches, certaines mesures comme les quotas se sont avérées efficaces partout pour permettre aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité. Ils espèrent aussi que ce guide sera utile aux acteurs qui voudraient savoir comment procéder pour promouvoir la présence de femmes au sein des partis politiques.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

1. Découdras Pierre Marie et Gazibo Mamadou, 1997, « Niger, démocratie ambiguë : chronique d'un coup d'Etat annoncé ». L'Afrique politique, p. 155 à 189.
2. Julie Ballington et Muriel Kahane, 2014, Les femmes en politique : Financement pour l'égalité des sexes, Édition International IDEA 124p.
3. Julie Ballington, 2008, Égalité en politique : enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements, Suisse, Édition Union interparlementaire, 126 P.
4. Julie Ballington, 2003, Égalité des sexes dans le financement des partis politiques, Stockholm, Édition Reginald Austin et Maja Tjernström, 72P.

5. Luchsinger Gretchen et Ruth Meena, 2007, « Le financement électoral pour promouvoir la participation politique des femmes ». Un guide de soutien du PNUD, New York, p. 11.
6. Nebardoum Derlemari, 1995, « Les grandes lignes des enjeux du discours féministe pour l'Afrique noire ». Femmes et pouvoir, Éditions d'Acadie, p.177 à 187.
7. Verzele Vincent, 2000, « La participation politique des femmes à l'issue des élections du 13 juin 1999 ». Résultats et perspectives, Bruxelles, P11.